

LETTRE D'ENTENTE 2005-2010 - NUMÉRO 4

ENTENTE INTERVENUE ENTRE

D'UNE PART,

**LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE AU NOM DES SYNDICATS DE PERSONNEL
DE SOUTIEN DES COLLÈGES (SCFP-FTQ)**

ET

D'AUTRE PART

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

**CONCERNANT L'ABOLITION DE LA CLASSE D'EMPLOI DE PROJECTIONNISTE
ET MODIFICATION DE L'ANNEXE « I »**

ATTENDU l'entente de principe intervenue entre le Syndicat canadien de la fonction publique au nom des syndicats de personnel de soutien des collèges (SCFP-FTQ) et le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) le 15 décembre 2005.

ATTENDU qu'aucune personne salariée ne détient un poste dans la classe d'emploi de projectionniste.

ATTENDU l'édition juin 2007 du Plan de classification.

Les parties nationales conviennent des dispositions suivantes applicables à compter du 30 juin 2007 :

1- L'Annexe « B » - **Échelles de traitement**, section I est modifiée par le retrait de la classe et des taux suivants :

CLASSE : Projectionniste

Échelon	TAUX	TAUX	TAUX	TAUX	TAUX
	jusqu'au	2006-04-01	2007-04-01	2008-04-01	À COMPTER
	2006-03-31	au	au	au	DU
	2006-03-31	2007-03-31	2008-03-31	2009-03-31	2009-04-01
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
1	18,48	18,85	19,23	19,61	20,00

2- L'Annexe « D » - **Taux de traitement** de la personne salariée étudiante est modifiée par le retrait à la liste de la classe suivante :

Projectionniste

3- L'Annexe « I » - **Plan de classification** est modifiée et remplacée par le texte suivant : « Édition 2007 et tous les amendements ultérieurs ».


EN FOI DE QUOI, les parties nationales ont signé à Montréal ce 3^e jour du mois de Octobre 2007.

POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)


Laval Dubé, président


Jean Beauchesne, vice-président

POUR LE SYNDICAT CANADIEN DE LA
FONCTION PUBLIQUE AU NOM DES SYNDICATS
DE PERSONNEL DE SOUTIEN (SCFP-FTQ)


Ginette Bussi eres, pr esidente
Secteur c egep


Julie Handfield, coordonnatrice
Secteur c egep